

Délibération n°D20220073  
Service : Direction Générale  
Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 22 SEPTEMBRE, à 18 heures,**  
les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 31, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25 à la salle du Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 16 septembre 2022.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT (2), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER (3), Marion CHAMBERON, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Joaquina WEINBERG, Fatiha BANCAL (4), Marc LETURGIE (5), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (6), Adib BENFEDDOUL (7), Jacqueline SIMONNET, Paul FAUVEL, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Jean-Pierre CAZES a donné délégation à Jonathan PRIOLEAUD

**ABSENTS :** Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE

- (1) Départ au dossier n°7 « Rapport annuel 2021 sur la délégation de service public du stationnement payant » a donné procuration à Christian BORDENAVE.
- (2) Départ après le vote du dossier n°2 « Détermination du nombre d'adjoints au Maire, élection d'un nouvel adjoint et fixation de l'ordre du tableau a donné procuration à Josie BAYLE.
- (3) Départ au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations » a donné procuration à Eric PROLA.
- (4) Arrivée au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations ». Départ après le vote du dossier n°3 « Indemnités de fonction des élus » a donné procuration à Michaël DESTOMBES.
- (5) Départ au dossier n°35 « Décision modificative n°2 – Exercice 2022 » a donné procuration à Corinne GONDONNEAU.
- (6) Départ au dossier n°11 « Rapport d'activité 2020-2021 de la SEM URBALYS HABITAT » a donné procuration à Fabien RUET.
- (7) Départ au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations » a donné procuration à Paul FAUVEL.

### **MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS DE MADAME MARION CHAMBERON ADJOINTE AU MAIRE APRÈS RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DELEGATIONS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20,

VU l'arrêté n°AG20221061 du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par lequel le Maire a donné délégations de fonction et de signature à une adjointe, Madame Marion CHAMBERON, dans les domaines suivants :

- Finances,
- Régies comptables (décisions et arrêtés),
- Commandes Publiques,
- Hospitalisations d'Office.

VU l'arrêté n°AG20221539 portant retrait des délégations de fonction et de signature à Mme Marion CHAMBERON, 9<sup>ème</sup> adjointe,

VU l'arrêté n°AG20221540 du 15/09/2022 redéfinissant un certain nombre de délégations à certains adjoints et conseillers municipaux à la suite de ce retrait,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale,

CONSIDÉRANT qu'aux termes des articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un(e) adjoint(e), le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait des délégations de fonction et de signature à Madame Marion CHAMBERON, adjointe au Maire ; de se prononcer sur la nature du scrutin, public ou secret et de décider du maintien ou non des fonctions de Madame Marion CHAMBERON, en qualité d'adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du retrait des délégations de fonction et de signature précédemment accordées à Madame Marion CHAMBERON, adjointe au Maire,
- **DE SE PRONONCER** sur la nature publique ou du scrutin qui approuvera le maintien ou non de Mme Marion CHAMBERON aux fonctions d'Adjointe au Maire,
- **DE FAIRE CESSER** les fonctions de Madame Marion CHAMBERON en tant qu'adjointe au Maire de la ville de BERGERAC.

Sur la proposition de Monsieur Le Maire pour un vote à main levée :

**Adopté par 24 voix pour.** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérard TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Joaquina WEINBERG, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Jean-Pierre CAZES (procuration).

**6 voix contre.** Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Adib BENFEDDOUL, Jacqueline SIMONNET, Paul FAUVEL, Christine FRANCOIS.

**3 non participation.** Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Marion CHAMBERON.

Sur l'arrêt des fonctions de Madame Marion CHAMBERON en tant qu'adjointe au Maire :

**Adopté par 24 voix pour.** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérard TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Joaquina WEINBERG, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Jean-Pierre CAZES (procuration).

**6 voix contre.** Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Adib BENFEDDOUL, Jacqueline SIMONNET, Paul FAUVEL, Christine FRANCOIS.

**3 non participation.** Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Marion CHAMBERON.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 22/09/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 29 SEP. 2022  
et de l'affichage en date du 29 SEP. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Jean-Claude REY



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD